



SLRG SSS

Vos nageurs sauveteurs

Prévention

Feuille d'information: Surveillance de baignade

Ce que nous voulons faire

Les membres des sections de la SSS prennent en charge des surveillances de baignade pour soulager les exploitants. En concertation avec l'exploitant des lieux de baignade (piscines et/ou lac) des tâches supplémentaires peuvent également se présenter dans le cadre de la mise en œuvre des réglementations fédérales.

La surveillance de baignade est également engagée dans les zones de baignade publiques qui étaient auparavant non surveillées mais qui, en raison de la situation actuelle, sont de plus en plus fréquentées par les baigneurs.

Les personnes déployées ont ainsi la possibilité de se porter volontaires sur une base humanitaire, d'acquérir une expérience dans la surveillance de baignade et de contribuer ainsi à atteindre l'objectif de «Eviter les noyades».

Les sections ont ainsi la possibilité de travailler en étroite collaboration avec les exploitants d'établissements de bains, les villes/communes et les organisations «feux bleus».

Comment allons-nous procéder?

Grâce à leur déploiement, les surveillants de baignade interviennent rapidement en cas d'incident et agissent selon les principes du «sauvetage au moindre risque». Cela inclut l'observation rigoureuse des baigneurs, la reconnaissance précoce d'un cas de noyade, un sauvetage approprié, l'alerte et l'implication d'une aide supplémentaire, ainsi que des mesures immédiates pour sauver la vie jusqu'à la remise au service d'ambulance.

Personnes et groupes cibles

- Baigneurs et visiteurs de piscines couvertes et extérieures, au lac et/ou à la rivière
- Baigneurs dans des lieux de baignade publics au lac et/ou la rivière

Qui peut intervenir?

- Membres des sections SSS
- Âge minimum: 18 ans
- Selon les eaux: détenteurs de Brevets Pool*, Lac et/ou Rivière (en cours de validité)
- Détenteur d'un Brevet BLS-AED (en statut valable)
- Personnes disposées et aptes à intervenir dans le cadre d'un événement

* En concertation avec l'exploitant des bains: Base Pool, Plus Pool ou Pro Pool



Vos nageurs sauveteurs

Équipement & moyens auxiliaires

- Équipement éventuellement fourni par l'exploitant des bains, sinon par les sections de la SSS en concertation avec l'exploitant
- Tenue SSS (T-Shirt ou Polo, short, casquette)¹
- Matériel de sauvetage (planche de sauvetage, ceinture de sauvetage, Restube, cube de sauvetage, anneau de sauvetage, ou autre)
- Pocket Mask (pour la ventilation)
- Algorithme de réanimation des cas de noyade pendant la pandémie COVID-19
- Eventuellement une trousse de premiers secours (couverture de survie, pansements, etc.)

Matériel d'information pour le soutien des intervenants et la distribution aux baigneurs

- Flyer avec les maximes de la baignade
- Flyer pour les personnes issues de l'immigration «S'amuser dans, sur et près de l'eau»

Les points suivants doivent être respectés

- Coordination avec les exploitants de bains ou les villes/communes et les organisations «feux bleus»

¹ <https://www.slrg.ch/fr/vetements-sss>